



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2582

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Guillaume Garot, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Guillaume Garot. Monsieur le Premier ministre, beaucoup de Français s'inquiètent aujourd'hui de la façon dont vous répondez à la crise sociale qui secoue notre pays.

La crise est là, aux portes de notre assemblée et dans toutes les villes de France. Ce sont des millions de citoyens inquiets, qui expriment dans la rue, pacifiquement, depuis des semaines, leur incompréhension et leur refus face à votre projet de réforme des retraites.

La crise, ce sont des transports publics qui tournent au ralenti, des stations-service qui ferment les unes après les autres, des entreprises qui craignent pour leur activité.

Dans ce contexte, nous attendons autre chose du Gouvernement que le mur que vous nous opposez. Ce que vous demandent les Français est simple : d'abord du respect, ensuite du dialogue, pour engager une vraie négociation.

Car les Français ne sont ni conservateurs ni irréalistes. Ils savent qu'une réforme est nécessaire. Mais ils veulent que les efforts soient équitablement répartis, en mettant à contribution tous les revenus et en prenant en compte la dureté de certaines carrières.

Alors, nous vous le disons solennellement, monsieur le Premier ministre : ne jouez pas le pire. Ne jouez pas le durcissement du conflit. Ne jouez pas avec la colère des Français. N'entraînez pas notre pays dans une crise plus grave encore.

Dans ces conditions, pour trouver une issue positive et digne à ce conflit, êtes-vous prêt à suspendre votre projet (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*) pour ouvrir, dès demain, une discussion de fond avec les organisations syndicales et aboutir enfin à un projet partagé, juste et durable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la fonction publique.

M. Georges Tron, *secrétaire d'État chargé de la fonction publique*. Monsieur Guillaume Garot, permettez-moi d'abord de vous remercier du ton mesuré de votre question. Je vous répondrai de même.

Contrairement à ce que vous pensez, nous avons largement mené la négociation. Nous avons eu plus de cinquante rencontres avec les organisations syndicales, le texte est en discussion au Sénat depuis plus de cent vingt heures, après avoir fait l'objet de plus de quatre-vingts heures de débat à l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que le texte a pu évoluer sur plusieurs points : la pénibilité, la question des mères de famille et celle des personnes handicapées. Il évoluera encore dans la soirée sur tout ce qui a trait aux victimes de l'amiante.

C'est grâce à la discussion que le texte a pu avancer.

M. Maxime Gremetz. Il est toujours mauvais !

M. Georges Tron, *secrétaire d'État*. Enfin, vous voudriez nous convaincre que, si le Parlement a toute légitimité pour voter la loi, il faut également entendre la rue.

C'est exactement ce que vous disiez en 2003. Mais, en 2007, aucun mot sur les retraites dans votre projet présidentiel, et je suis prêt à parier qu'il en sera de même en 2012 à cause des divisions sur le sujet au sein du Parti socialiste.

Pour l'heure, le projet va être voté. Il faut réaffirmer la légitimité du Parlement. Qu'un député laisse entendre que

la pression de la rue doit prendre le pas sur cette légitimité est pour le moins surprenant. Je vous le dis donc clairement : nous négocions au Parlement mais nous ne céderons pas à la pression de la rue.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2582

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Fonction publique (II)

Ministère attributaire : Fonction publique (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2010